

Rapport d'évaluation

**Évaluation du programme
de Sciences humaines (300.01)
conduisant au diplôme d'études collégiales (DEC)**

au Cégep André-Laurendeau

Janvier 1997

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Introduction

Le programme menant au DEC en *Sciences humaines (300.01)* offert par le Cégep André-Laurendeau a été évalué, par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEECE), dans le cadre de l'opération d'évaluation de ce programme dans l'ensemble des collèges qui le dispensaient en 1994-1995. Cette évaluation porte particulièrement sur la composante de formation spécifique du programme révisé en application depuis l'année scolaire 1991-1992.

Le rapport d'autoévaluation, dûment adopté par le conseil d'administration du Collège, a été préparé conformément au guide spécifique¹ et remis à la Commission le 15 mars 1996. Un comité visiteur l'a analysé, puis a effectué une visite au Collège les 15 et 16 mai 1996². À cette occasion, il a pu rencontrer la direction du Collège, le comité d'évaluation, des professeurs, des étudiants³ de première et deuxième années, de même que les aides pédagogiques (API). Cette visite a permis de réaliser un examen complémentaire des principaux aspects de la mise en oeuvre du programme.

Le présent rapport traduit les conclusions auxquelles en est arrivée la Commission au terme de ses travaux. Après une brève description du programme et quelques commentaires sur le processus d'autoévaluation, le document expose les résultats de l'évaluation selon les cinq critères retenus : la cohérence, la valeur des méthodes pédagogiques et l'encadrement des étudiants, l'adéquation des ressources humaines, matérielles et financières, l'efficacité ainsi que la qualité de la gestion. La Commission formule des commentaires, des suggestions et des recommandations susceptibles de contribuer à l'amélioration de l'un ou l'autre aspect du programme.

-
1. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL, *Guide spécifique pour l'évaluation de programmes d'études – Le programme de Sciences humaines*, Québec, mars 1995, 69 p.
 2. Le comité visiteur était composé de M^{me} Lyne Boileau, coordonnatrice au Collège de l'Assomption, M. Georges Goulet, professeur à l'Université du Québec à Hull, et M^{me} Louise Lessard, professeure au Collège de Bois-de-Boulogne. M. Louis Roy, commissaire, présidait le comité; M. Guy Lalande, agent de recherche à la CEECE, agissait comme secrétaire.
 3. Le genre masculin est utilisé comme générique sans préjugé quant au sexe des personnes.

Description du programme

Établissement situé dans la région sud-ouest de Montréal, le Cégep André-Laurendeau offre le programme de *Sciences humaines* depuis sa création, en 1973. Ce programme a toujours été considéré comme l'un des plus importants de ce Cégep au regard du nombre d'élèves inscrits. En 1994-1995, ce programme réunissait quelque 35 % de la clientèle totale du Collège, soit 1108 étudiants. Parmi ces inscrits, 18 % étaient allophones. L'une des particularités de ce programme est que plusieurs étudiants s'y inscrivent sans avoir d'intérêt marqué pour les Sciences humaines, ce qui pourrait expliquer que seulement 20 % d'entre eux obtiennent leur diplôme à l'intérieur de la durée prévue.

Le programme est dispensé en deux profils, soit le profil «général» et le profil «administration». L'établissement du profil général provient de la volonté d'offrir une formation de base de niveau collégial en Sciences humaines et de permettre à l'élève de faire ses choix de cours en fonction de ses domaines d'intérêt et des études qu'il se propose d'entreprendre à l'université. Quant au profil «administration», il s'adresse spécifiquement aux élèves qui se destinent à des études en gestion à l'université. Le profil «général» est celui qui regroupe la majorité de la clientèle étudiante avec plus de 85 % des inscriptions au programme en première session.

La mise en place du programme de *Sciences humaines* au Cégep André-Laurendeau s'articule autour de huit orientations générales : offrir le programme selon l'approche programme, favoriser l'intégration des apprentissages, harmoniser la séquence de formation et le cheminement scolaire des élèves, concentrer la formation sur les savoirs fondamentaux, assurer un équilibre entre l'approfondissement des connaissances et l'exploration de divers champs des Sciences humaines, conserver une certaine souplesse pour répondre aux besoins personnels des élèves, offrir un encadrement serré aux élèves de Sciences humaines et soutenir la concertation à tous les niveaux entre les professeurs.

Les quarante-deux professeurs engagés dans la formation spécifique du programme en 1994-1995 appartiennent aux départements de Sciences humaines, de Mathématique et d'Administration. La moitié bénéficie de la permanence. Le nombre de professeurs qui enseignent les cours du tronc commun est de dix-neuf. Ce nombre inclut trois professeurs de mathématiques qui ne font toutefois pas partie du département de Sciences humaines.

Évaluation du programme

Le processus d'autoévaluation

Pour réaliser l'autoévaluation du programme et répondre aux exigences de la Commission, le Collège s'est doté d'un mécanisme privilégiant la méthode d'enquête et la recherche documentaire. L'opération a été menée par un comité composé de quatre professeurs du département de Sciences humaines, d'un conseiller pédagogique, de même que de l'adjointe au directeur des études. Il en est résulté un exercice de qualité qui décrit les forces et faiblesses du programme ainsi que les actions correctives à envisager.

La Commission a apprécié le rapport présenté par le Collège et tout particulièrement l'excellente analyse des caractéristiques de la clientèle étudiante inscrite au programme de *Sciences humaines*. Par contre, il eût été souhaitable que les professeurs d'administration aient participé plus activement à la démarche d'autoévaluation. De plus, le choix du Collège de ne pas consulter les étudiants sur la charge de travail a affaibli cette partie du rapport.

La mise en oeuvre du programme

Pour chacun des critères retenus, la Commission fait ses principales constatations, souligne les points forts du programme et formule, le cas échéant, des recommandations, des suggestions et des commentaires susceptibles de contribuer à l'amélioration de l'un ou l'autre aspect de sa mise en oeuvre.

La cohérence du programme

La cohérence du programme est examinée sous l'angle de trois sous-critères : le caractère intégré du programme; la séquence des activités d'apprentissage; le réalisme et l'équilibre des exigences.

De manière générale, les objectifs de chacun des cours visent l'atteinte des objectifs du programme. Les cours disciplinaires du tronc commun contribuent à l'atteinte des objectifs de connaissance. Tous les cours, mais particulièrement les cours transdisciplinaires, participent à l'atteinte des objectifs méthodologiques qui permettent le développement d'habilités intellectuelles. L'activité d'intégration

n'ayant été dispensée que sur une base expérimentale et à un nombre restreint d'élèves, l'objectif 2.6 n'est que partiellement couvert.

La Commission considère que l'analyse des plans de cours par des professeurs de différentes disciplines des Sciences humaines constitue un des points forts de la mise en oeuvre de ce programme. Cette pratique, attribuable au Comité des plans de cours, encourage la coopération entre les professeurs des différentes disciplines et enrichit la formation des étudiants en permettant une meilleure intégration des connaissances. Deux difficultés subsistent toutefois quant à la réalisation des objectifs du programme. La première concerne l'absence d'harmonisation entre les plans d'un même cours offert par plusieurs professeurs. La Commission a pu constater des différences significatives dans les objectifs poursuivis. C'est le cas notamment dans les cours d'*Économie globale* et d'*Initiation pratique à la méthodologie des sciences humaines* (IPMSH). Puisque les activités d'apprentissage devraient poursuivre les mêmes objectifs de formation, la Commission **suggère** au Collège de s'assurer de l'équivalence des plans de cours lorsqu'un même cours est dispensé par plusieurs professeurs. La deuxième difficulté est le manque de concertation entre les professeurs du département des Sciences humaines et ceux des départements de l'administration et des mathématiques. Or, pour que les objectifs du programme soient atteints de manière efficace, un meilleur arrimage de ces équipes professorales est nécessaire. La Commission **suggère** donc au Collège de prendre les moyens nécessaires pour assurer l'intégration de l'ensemble des cours du programme de *Sciences humaines*.

La Commission remarque que deux objectifs ne paraissent pas être poursuivis dans la mise en oeuvre du programme. Le premier objectif porte sur la compréhension, en langue seconde, de textes du domaine des Sciences humaines. Pour remédier à cette situation, la Commission invite le Collège à favoriser une meilleure concertation entre les professeurs de langue seconde et les professeurs de Sciences humaines. L'objectif qui vise à analyser un problème en appliquant plus d'une approche des Sciences humaines (2.6) n'a pu être poursuivi, puisqu'exceptionnellement l'activité d'intégration n'a pas été dispensée en 1994-1995. Dès l'année 1995-1996, le cours *Démarche d'intégration des acquis en Sciences humaines* a cependant été réintégré à la grille de programme. La Commission tient à souligner que le cours de *Laboratoire d'intégration des apprentissages* offert sur une base expérimentale s'est révélé un projet très intéressant. Plusieurs collèges s'en sont inspirés dans la mise en oeuvre de leur cours «*Démarche d'intégration des apprentissages en sciences humaines*».

Le programme comporte deux profils. Il s'agit du profil «général» et du profil «administration». Ces profils proposent un tronc commun formé des cours de *Méthodes quantitatives en Sciences humaines* et d'*Initiation pratique à la méthodologie des Sciences humaines* ainsi que de cours issus des disciplines d'économie, d'histoire, de psychologie et de Sciences politiques. Des cours de mathématiques et de biologie peuvent être suivis afin de respecter certains préalables universitaires.

Le profil «général» favorise le cheminement individualisé des étudiants. Selon le Collège, ce profil accueille une clientèle qui, dans une bonne proportion des cas, aurait préféré s'inscrire à un autre programme que celui de Sciences humaines ou ne se destine pas à des études universitaires. Par contre, dans le profil «administration», la clientèle désire entreprendre des études universitaires en particulier dans les domaines des Sciences administratives, de l'informatique de gestion ou de l'économie. La Commission remarque cependant que ce profil est très spécialisé, étant constitué de quatre cours d'administration, en plus des trois cours de mathématiques. Afin d'éviter une surspécialisation des étudiants inscrits au profil «administration» et de mieux intégrer ce profil au programme de *Sciences humaines*, la Commission **suggère** au Collège de mieux tenir compte du fait que la finalité du programme est large : «préparer adéquatement les élèves (...) en privilégiant l'acquisition des concepts fondamentaux (...) et en contribuant à leur formation générale personnelle», et de revoir en conséquence les orientations et le contenu du profil «administration».

L'agencement des cours est bien pensé et de nature à favoriser l'acquisition des notions de base, de même que des concepts et des théories propres au programme. La séquence des savoirs et des habiletés méthodologiques est logique et progressive. La Commission reconnaît la pertinence d'offrir les cours de base du tronc commun lors de la première année.

La nature des travaux s'inscrit dans la logique des objectifs du programme de *Sciences humaines*, les notions privilégiées étant le développement des habiletés de compréhension de texte, le développement de la pensée analytique et l'apprentissage de la recherche scientifique. L'augmentation progressive de la charge de travail est particulièrement appréciée des élèves, cette approche leur permettant de s'adapter, lors de la première session, aux exigences des études collégiales.

Pour les sessions subséquentes, la perception des professeurs et des étudiants sur la charge de travail semble toutefois divergente, les élèves rencontrés soulignant la quantité importante des lectures et la concentration des dates de remise de nombreux travaux. Des témoignages signalent également

que les exigences de travail varient d'un profil à l'autre. La Commission invite ici le Collège à considérer l'avis des étudiants afin d'en arriver à un meilleur équilibre de leur charge de travail.

La valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiants

Trois sous-critères permettent d'apprécier la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiants : l'adaptation des méthodes pédagogiques aux objectifs visés et aux caractéristiques des étudiants; les services de conseil, de soutien et de suivi ainsi que les mesures de dépistage des difficultés d'apprentissage; la disponibilité des professeurs.

L'évaluation des méthodes pédagogiques utilisées en Sciences humaines au Cégep André-Laurendeau s'est appuyée avant tout sur les particularités des élèves inscrits au programme. Sur ce point, la Commission tient à souligner la qualité de l'enquête menée par le Collège afin de connaître les principales caractéristiques de cette clientèle. Les résultats de cette enquête, l'expérience du corps professoral et les nombreux échanges entre les pairs l'ont alors conduit à considérer des méthodes pédagogiques qui visent à stimuler l'élève, à l'impliquer dans son processus d'apprentissage et à développer sa pensée abstraite. Toutefois, les informations contenues dans le rapport d'auto-évaluation montrent que les méthodes pédagogiques utilisées ne semblent pas rejoindre la totalité des élèves, ce que la visite a confirmé, et ne répondent pas entièrement aux exigences d'une clientèle qui présente des difficultés d'apprentissage, notamment les exposés avec échange. La Commission *suggère* donc au Collège, pour rejoindre plus d'élèves, de recourir à des méthodes pédagogiques davantage axées sur la réalité, par exemple, en mettant l'accent sur des applications concrètes qui peuvent être faites des théories enseignées de même que sur l'analyse d'exemples quotidiens.

La Commission reconnaît que le Collège a consacré beaucoup d'énergie pour permettre aux étudiants de persévérer et de réussir le programme de *Sciences humaines*. La mise sur pied de plusieurs projets d'encadrement et la création des laboratoires de Sciences humaines et de micro-informatique sont à signaler. Malgré ces efforts, les résultats obtenus sont mitigés en raison principalement des problèmes de motivation et d'orientation observés chez plusieurs étudiants. Afin de mieux connaître et aider les élèves en difficulté, il serait avantageux que les liens entre les professeurs du département des Sciences humaines et les aides pédagogiques individuels soient resserrés. De plus, devant le sérieux des difficultés rencontrées,

la Commission recommande au Collège de mettre de l'avant des mesures visant à améliorer le recrutement et à soutenir la motivation de la clientèle étudiante.

Ces avenues pourraient être d'améliorer l'information fournie aux étudiants intéressés à s'inscrire au programme, d'organiser une session d'accueil et d'intégration, d'assurer aux élèves des services d'orientation plus adéquats, et d'aider les professeurs à identifier et développer des moyens de soutenir leur motivation. L'application des mesures destinées aux élèves devra être plus directive ou à tout le moins plus incitative pour accroître les chances de succès de ces interventions.

La disponibilité des professeurs constitue un des points forts du programme puisque les enseignants accordent une part importante de leur temps à l'encadrement individualisé des élèves. Ils assument également une présence permanente au laboratoire des Sciences humaines. Les étudiants rencontrés se sont déclarés très satisfaits des périodes de disponibilité offertes. Ils apprécient tout particulièrement le fait que l'ensemble des professeurs du programme concoure à leur fournir l'aide requise.

L'adéquation des ressources humaines, matérielles et financières

Les deux sous-critères retenus concernent plus particulièrement l'adéquation des ressources humaines : la qualification des professeurs; les procédures d'évaluation et de perfectionnement de ces professeurs.

Les qualifications de l'équipe professorale du département des Sciences humaines sont fort adéquates, plusieurs de ses membres détenant une maîtrise. Le Collège peut compter à la fois sur un personnel enseignant expérimenté et sur de jeunes professeurs. La répartition des tâches d'enseignement présente une certaine particularité. Alors que tous les professeurs du département peuvent être appelés à dispenser le cours d'IPMSH, en pratique, cette tâche incombe à ceux dont le statut est précaire, ce qui amène des changements fréquents de professeurs. Vu l'importance de ce cours dans le programme de formation, la Commission **suggère** au Collège d'assurer un noyau stable de professeurs donnant ce cours.

La Commission constate que le Collège encourage et soutient le perfectionnement des professeurs. Ces derniers se tiennent à jour dans leur discipline d'enseignement et se montrent très réceptifs à toutes formations visant à améliorer leurs stratégies d'enseignement. Les professeurs apprécient la

possibilité offerte par le Collège de participer à des colloques ou congrès. Ils sont également perçus par la Direction et les étudiants comme des personnes engagées. L'histoire du Collège et de sa clientèle peut toutefois affecter le dynamisme des enseignants. La Commission invite donc le Collège à prendre des moyens pour soutenir la vitalité de son équipe professorale.

Il n'y a pas de processus formel d'évaluation des professeurs. Ces derniers se sont dit favorables à l'instauration d'une telle mesure, surtout si l'évaluation est formative et profitable sur le plan pédagogique. La Commission encourage le Collège à donner suite à son action envisagée qui est de mettre en place une politique d'évaluation de l'enseignement.

La Commission tient à souligner l'excellente contribution de la technicienne pour le support qu'elle offre aux professeurs et aux élèves. Elle signale également la qualité des laboratoires de micro-informatique et de Sciences humaines, réservés exclusivement aux étudiants du programme, ainsi que la qualité du service de la bibliothèque. La mise sur pied, à l'initiative des étudiants de deuxième année, d'un centre d'aide aux élèves en difficulté mérite également d'être signalée. Le regroupement de ces services permet de créer un sentiment d'appartenance au Collège et au programme.

L'efficacité du programme

Quatre sous-critères ont été retenus pour évaluer l'efficacité du programme : les modes et instruments d'évaluation des apprentissages; le taux de réussite dans les cours; le taux de diplomation; le degré d'atteinte des objectifs du programme par les diplômés.

La Commission a analysé plus en détail les plans de cours et les instruments d'évaluation relatifs aux cours *Économie globale* et *Initiation pratique à la méthodologie des sciences humaines*. Il en ressort que les objectifs du cours *Économie globale* sont conformes à ceux du Ministère. Les évaluations sont exhaustives et vérifient adéquatement les habiletés intellectuelles de base. Les exigences sont bien adaptées au niveau collégial. En ce qui concerne le cours *Initiation pratique à la méthodologie des sciences humaines*, pour les six cas soumis à la Commission, un certain nombre des objectifs prévus aux plans de cours sont identiques ou équivalents à ceux du Ministère. D'autres sont manquants, en particulier ceux visant la compréhension de la procédure logique de l'une des méthodes des Sciences humaines et l'interprétation des résultats de recherches scientifiques. Pour les six cours examinés, les outils d'évaluation sont complets et semblent congruents avec les objectifs des plans de cours.

Par ailleurs, le Collège mentionne dans son analyse que la majorité des plans de cours sont conformes aux modalités et dispositions de sa *Politique d'évaluation des apprentissages* (PIEA). Bien que le Cégep recherche l'adéquation et l'équité en matière d'évaluation des apprentissages, la Commission constate que l'application de quelques principes pose problème. Le rapport du Collège souligne, par exemple, que certains plans de cours ne semblent pas être conformes aux exigences de la PIEA, notamment en ce qui concerne la précision des objectifs de cours, la description et l'équivalence des instruments utilisés pour l'évaluation des apprentissages, ainsi que la conservation des copies d'examen et des travaux. Tenant compte des efforts du Collège pour assurer l'équité en matière d'évaluation des apprentissages, la Commission lui **suggère** de voir au renforcement de l'application de sa PIEA.

Avec un nombre peu élevé d'élèves qui complètent leurs études, l'efficacité du programme sous l'angle de la réussite et de la diplomation est faible. Les taux de réussite pour l'ensemble des cours du tronc commun sont inférieurs au réseau, notamment pour les cours d'*Introduction à la psychologie* et de *Méthodes quantitatives*. Pour la cohorte A de 1992, le taux de diplomation dans la durée prévue des études est de seulement 10 %, comparativement à 26 % pour l'ensemble du réseau. Pour la cohorte B, le taux correspondant est de 15 %. Le Collège explique les taux peu élevés de diplomation observés dans le programme par les caractéristiques de la clientèle, notamment la faiblesse des dossiers scolaires et le manque de motivation pour les études. La Commission accepte ces explications mais reconnaît que le Collège dispose de peu de données sur les causes d'échec des cours et sur les élèves qui n'obtiennent pas leur diplôme. Afin d'améliorer le suivi des étudiants, la Commission **suggère** au Collège de mettre en place un système d'information sur leur cheminement scolaire. Ce système devrait notamment permettre d'identifier les élèves à risques et d'assurer la relance des diplômés. Il devrait aussi aider le Collège à analyser le taux de succès dans chacun des cours et, le cas échéant, à apporter les correctifs pertinents.

De 1992 à 1994, l'activité d'intégration du programme de *Sciences humaines* à André-Laurendeau a été développée dans le cadre d'un projet pilote. Durant cette période, les groupes d'élèves qui ont participé à cette activité se voyaient offrir la possibilité de suivre ce cours à la dernière session, en le substituant à un cours de concentration. Non dispensée en 1995, l'activité d'intégration fut réintroduite à l'hiver 1996 sous la forme du cours *Démarche d'intégration des acquis en sciences humaines* (DIASH) dans la grille du programme de tous les finissants.

Le rapport d'évaluation du Collège révèle que seulement 46 % des élèves du programme ont réussi le test ministériel de français en 1994 et 44 % en 1995, soit un résultat inférieur à la moyenne

québécoise de 62 % et 52 % respectivement. La Commission est d'avis que le taux de réussite à ce test devrait constituer une préoccupation départementale et que des moyens devraient être adoptés afin d'améliorer la qualité de la langue parlée et écrite des étudiants. À cet effet, elle **suggère** que les professeurs de Sciences humaines se préoccupent davantage de la poursuite des objectifs du programme qui portent sur le langage et que le département précise la compétence linguistique visée, comme l'envisage d'ailleurs le Collège. Pour ce qui est de la réussite des diplômés du collège à l'université, ceux rencontrés lors de la consultation effectuée en 1994 mentionnent avoir reçu une préparation semblable sinon meilleure à leurs collègues des autres institutions. Ils reconnaissent également avoir acquis des habilités transdisciplinaires. En raison de l'échantillon retenu, il faut toutefois interpréter ces résultats avec prudence. Le Collège ne semble pas en mesure de préciser si ses diplômés réussissent et persèverent dans le programme de leur choix à l'université.

La gestion du programme

Le sous-critère retenu pour l'évaluation de la qualité de la gestion du programme met l'accent sur les structures de gestion, la qualité des communications entre les intéressés et le degré d'implantation de l'approche programme.

En matière de gestion de programmes, le Collège considère que les responsabilités doivent reposer sur plusieurs intervenants et qu'il faut rechercher l'intégration de l'ensemble des composantes du programme. Cette dynamique constitue la base du modèle de gestion retenu par le Collège et s'identifie à l'approche programme. La responsabilité de la gestion du programme de *Sciences humaines* est partagée par quatre intervenants : la Direction des études qui assume la responsabilité institutionnelle de la gestion, la Commission des études associée de près à la mise en oeuvre des programmes, les sous-commissions qui favorisent la participation et créent un lieu particulier d'échanges entre les programmes et le Département des Sciences humaines qui se charge de l'orientation à donner au programme, de la concrétisation de l'approche programme, de l'élaboration des séquences des cours et de l'intégration des apprentissages. La Commission tient à souligner le rôle du Département des Sciences humaines dans le développement de l'approche programme. Cette pratique de gestion ne semble toutefois reposer que sur ce Département, l'arrimage avec les départements des sciences – techniques administratives et de mathématiques paraissant plus problématique. Il existe aussi un Comité de programme qui est, à toutes fins utiles, inopérant n'ayant été convoqué, depuis trois ans, qu'à quelques occasions et sur certaines questions à régler. Pour élargir l'approche programme à l'ensemble des intervenants, la Commission **suggère** au Collège de prendre les moyens afin de rendre opérationnel le Comité de programme de *Sciences humaines*.

Cette approche permettrait aux enseignants des autres disciplines que les Sciences humaines et aux API de mieux s'identifier à la poursuite des objectifs du programme et de développer un véritable sentiment d'appartenance.

Une autre avenue prometteuse pour le Collège consisterait à développer et mettre en place un «projet éducatif» adapté aux besoins de sa clientèle. Le Collège travaille actuellement à se doter d'un projet orienté vers l'aide à la réussite des étudiants. La Commission l'encourage à poursuivre dans cette voie puisqu'elle constituerait un élément motivateur pour les élèves et les enseignants et qu'elle favoriserait l'atteinte des objectifs d'études du programme.

Conclusion

Au terme de son évaluation, La Commission en arrive à la conclusion que le programme de *Sciences humaines* (300.01) du Cégep André-Laurendeau est un programme de qualité. Au nombre des points forts du programme, la Commission a relevé la compétence et la disponibilité du personnel enseignant, la qualité du soutien pédagogique et la qualité des ressources mises à la disposition des étudiants, en attribuant une mention particulière au laboratoire des Sciences humaines.

La Commission constate néanmoins que sur certains points, le programme éprouve des problèmes de mise en oeuvre. C'est pourquoi elle formule une recommandation dans le but de :

- améliorer le recrutement de la clientèle du programme et soutenir la motivation des étudiants.

Mis à part ce point qui fait l'objet d'une recommandation, la Commission énonce également des suggestions concernant le renforcement de l'application de la PIEA, l'équivalence des plans de cours, l'intégration des cours du programme, l'équilibre des profils de formation, l'adaptation des méthodes pédagogiques aux caractéristiques de la clientèle, la répartition des cours de méthodologie entre les professeurs, le suivi des étudiants, la poursuite des objectifs qui portent sur le langage et le fonctionnement du Comité de programme des Sciences humaines.

La prise en compte de ces suggestions et des autres remarques formulées au fil du texte devrait contribuer à parfaire la mise en oeuvre du programme de *Sciences humaines* offert au Cégep André-Laurendeau.

Suites de l'évaluation

Dans une lettre datée du 27 novembre 1996, le Cégep André-Laurendeau transmettait ses réactions sur le rapport préliminaire d'évaluation. Au-delà des remarques qui amènent quelques précisions au rapport, le Cégep s'est dit globalement d'accord avec les conclusions de la Commission et indique qu'il entend donner suite à la recommandation de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial.

En réponse à cette recommandation, qui consiste à «mettre de l'avant des mesures visant à améliorer le recrutement et à soutenir la motivation de la clientèle», le Collège considère avec intérêt les avenues proposées dans le rapport à savoir : améliorer l'information fournie aux étudiants intéressés à s'inscrire au programme, organiser une session d'accueil et d'intégration, assurer aux élèves des services d'orientation plus adéquats et aider les professeurs à développer des moyens de soutenir leur motivation.

Le Collège a également amorcé une réflexion sur un certain nombre d'autres points qui ont fait l'objet de commentaires ou de suggestions de la part de la Commission. Au nombre de ces réflexions, soulignons l'intention du Collège de préciser, en département, la compétence linguistique visée par le programme. La Commission estime que les actions déjà entreprises, et celles qui découleront de la réflexion amorcée, devraient contribuer à améliorer la qualité de la mise en oeuvre du programme. Enfin, elle s'attend à recevoir, au moment opportun, un rapport présentant les progrès réalisés au regard de la recommandation formulée dans ce rapport.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président